



**GROUPES QUALITÉ[®]
EN
MEDECINE GENERALE**

**« UNITE TERRITORIALE D'AMELIORATION DES
PRATIQUES ET D'ORGANISATION PROFESSIONNELLE »**

Cahier des charges

1 - OBJECTIFS DES GROUPES QUALITE

1.1 Contexte

Les médecins spécialistes de médecine générale sont confrontés à un exercice de plus en plus complexe, à des contraintes économiques, sociétales, qui nécessitent de faire évoluer leur exercice professionnel en développant notamment de nouvelles formes de réflexion. Afin de garantir à la population des soins de qualité, de maintenir une offre de premier recours sur le territoire et de rompre l'isolement professionnel.

1.2 Objectifs du projet

Proposer aux médecins généralistes participants un espace de réflexion dans le cadre des données actualisées et un cadre de rencontre afin de confronter leur pratique de façon critique.

Les 4 objectifs principaux des Groupes Qualité® sont :

- a. Permettre aux médecins spécialistes de médecine générale d'une même zone géographique :
 - de se rencontrer régulièrement pour échanger sur leur pratique et sur les problèmes qu'ils rencontrent, de rompre ainsi leur isolement.
 - de développer de nouvelles formes de relations professionnelles.
 - de faciliter l'organisation de la profession en lien avec les autres acteurs de santé.
- b. Développer une démarche réflexive en donnant aux médecins des moyens afin :
 - d'analyser plus facilement dans leur pratique quotidienne les décisions qu'ils prennent.
 - d'identifier la nature des obstacles à l'application d'une recommandation.
 - d'améliorer la sécurité des soins (bénéfice/risque).
- c. Elaborer des stratégies pertinentes pour mettre en œuvre cette recommandation en tenant compte des trois dimensions suivantes :
 - humaine
 - scientifique
 - économique
- d. Valoriser l'engagement des médecins.

2 - PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1 La constitution des groupes

Les Groupes Qualité cherchent à impliquer tous les médecins spécialistes de médecine générale d'une même zone géographique.

2.2 L'engagement des médecins

Les médecins s'engagent, à travers les Groupes Qualité à améliorer la qualité, la sécurité et l'efficacité des soins.

3 - ARCHITECTURE FONCTIONNELLE

3.1 Structures

3.1.1 Support juridique du projet

Une association loi 1901, réunissant à l'échelon régional les représentants élus des médecins participants aux groupes qualité et des représentants mandatés par l'Union Régionale des Professionnels de Santé, est la structure juridique responsable du programme.

Cette structure juridique établit des conventions de fonctionnement avec les institutions :

- Agence Régionale de Santé
- Assurance Maladie
- Union Régionale des Professionnels de Santé des Médecins Libéraux
- et tout partenaire en dehors de l'industrie pharmaceutique.

3.1.2 Rôles de la structure régionale

- Désigner un médecin coordonnateur.
- Définir le choix des sites pour l'implantation des groupes qualité.
- Désigner les animateurs des groupes et organiser leur formation.
- Etablir la liste des thèmes qui seront proposés aux médecins des groupes.
- Assurer l'évaluation du programme.
- Définir les actions de communication.
- S'assurer du respect du cahier des charges.

3.1.3 Le médecin coordonnateur

Dans chaque région, un médecin coordonnateur est recruté par l'association pour assurer le lien entre les Groupes qualité® de la région.

Ses attributions sont :

- Organiser les formations d'animateurs et les accompagner.
- Participer à l'évaluation du programme.
- Etre l'interface entre les Groupes Qualité et l'association en facilitant les échanges.
- S'assurer du respect du cahier des charges des Groupes qualité®.
- Centraliser les comptes rendus des réunions.

3.1.4 Les médecins animateurs

Chaque groupe est accompagné par un animateur,

- recruté parmi les médecins de terrain de même spécialité et validé par l'association régionale.
- disposant de compétences en animation de groupes.

L'animateur doit avoir suivi une formation spécifique aux Groupes Qualité. Son rôle est celui d'un facilitateur, en aucun cas celui d'un expert.

Il doit :

- Accompagner les médecins dans leur démarche réflexive.
- Gérer la dynamique du groupe, s'assurer du respect du déroulement prévu, répartir le temps de parole et le travail entre les réunions.
- S'assurer que les aspects matériels et logistiques des réunions ont bien été pris en compte.
- Inciter les médecins à la recherche documentaire.
- Etre le relais entre les médecins de terrain et le coordonnateur.
- S'engager à suivre les formations spécifiques à la démarche des Groupes Qualité.

3.2 Engagement des médecins participants - Contractualisation

3.2.1 Le contrat

Un contrat annuel, renouvelable par tacite reconduction, est établi entre l'association et chacun des médecins intégrant un Groupe Qualité.

Ce contrat individuel explicite, sur la base du cahier des charges :

- les obligations du médecin.
- les objectifs fixés par le cahier des charges.
- les modalités de valorisation du médecin engagé (indemnisation et validation des obligations de formation).

3.2.2 Les thèmes

Chaque réunion est dédiée principalement à un thème, lié aux engagements pris par l'association.

Les thèmes retenus doivent :

- Concerner la pratique quotidienne des médecins.
- Etre propres à générer une amélioration des pratiques.
- Etre évaluables.
- Correspondre à des données actualisées de la science.
- Améliorer la coordination des soins.

3.3 Le pilotage régional

Une convention définit l'engagement des partenaires sur les modalités de partenariat et les conditions de mise en œuvre du projet en région.

Un Comité de Pilotage Régional, réunissant les différents partenaires, fixe les orientations, définit les objectifs du projet et les modalités d'évaluation de la démarche, dans le respect du cahier des charges.

Un Comité Technique Régional est composé des personnes ressources nécessaires à la mise en œuvre des actions validées par le comité de pilotage.

3.4 Le pilotage national

La Fédération française des Groupes Qualité[®] (FFGQ) association loi de 1901 :

- Fédère les représentations régionales.
- Coordonne la mise en œuvre et le suivi du programme.
- Est l'interlocuteur commun avec les organisations nationales.
- Organise la concertation entre les différentes régions.

3.5 Fonctionnement d'un groupe qualité

Il repose sur l'organisation de 10 réunions par an, à un rythme mensuel, dont 6 réunions à thème choisi par l'association.

3.5.1 Réunions thématiques

Elles permettent aux médecins, pour le thème choisi, de s'interroger sur leur pratique à partir d'observations cliniques, que chacun d'entre eux présente à tour de rôle.

A travers cet échange, l'animateur s'assure que les déterminants des décisions médicales sont identifiés, que les décisions médicales se réfèrent aux données actualisées validées et, le cas échéant, que les obstacles à l'application de ces données sont précisés.

En fonction du thème abordé, la participation d'autres professionnels de santé est envisageable.

Les étudiants stagiaires participent de plein droit aux réunions des Groupes Qualité.

Concrètement, les réunions s'organisent donc autour des temps suivants :

- Présentation des objectifs et du déroulement de la réunion.
- Présentation du résultat des recherches entreprises par les médecins pour répondre aux questions restées sans réponse aux réunions précédentes.
- Présentation de cas cliniques et discussion.
- Synthèse et répartition du travail pour la réunion suivante.
- Au terme de la réunion, un compte rendu écrit est adressé à l'association régionale.

3.5.2 Retour d'informations

Deux fois par an un retour d'information émanant des ressources de l'assurance maladie ou d'audits est fourni aux médecins participants leur permettant d'analyser l'évolution de leur pratique et d'identifier l'impact des mesures qu'ils ont prises.

3.5.3 Attestation de présence

Le contrat Groupe Qualité implique un engagement d'assiduité de la part des médecins. Dans ce cadre, une feuille d'émargement est prévue à chaque réunion. Elle atteste la présence des médecins ; elle est transmise après chaque réunion au secrétariat de l'association et permet l'indemnisation de ces derniers.

3.5.4 Documentation

- Une documentation médicale est mise à la disposition des médecins par le coordonnateur.
- Cette information expose la problématique du thème abordé et des données actuelles sur le sujet et comporte des références bibliographiques.

3.6 Evaluation

3.6.1 Impact du programme des Groupes Qualité sur la qualité et l'efficience des soins.

3.6.2 L'évaluation des moyens nécessaires au fonctionnement du projet en région.

3.6.3 Evaluation du fonctionnement.

Le déroulement du programme ainsi que les actions menées dans les différents groupes font l'objet d'une évaluation annuelle. Elle concerne :

a. Les réunions :

- Présence aux réunions et effectif des médecins.
- Contenu des réunions (durée des rencontres, thèmes traités, supports utilisés...).
- La concertation avec les autres professionnels de santé.

b. La documentation :

- Les dossiers documentaires.
- La restitution des données par l'Assurance Maladie.
- Les autres sources de données.

c. La satisfaction des acteurs :

- Enquête de satisfaction auprès des acteurs.

3.7 La communication autour du programme

Les données issues de la mise en œuvre du projet sont la propriété de l'association régionale. Dans ce cadre toute action de communication envisagée se fera sous réserve de validation par l'assemblée générale de l'association.